

## COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

demandeur

et

défendeur

### DEMANDE RECONVENTIONNELLE (Droit de la famille)

1. Le défendeur sollicite du demandeur la réparation suivante (cocher les cases appropriées) :
  - le divorce
  - la garde d'un ou de plusieurs enfants
  - l'accès à un ou à plusieurs enfants
  - une pension alimentaire pour enfants
  - une pension alimentaire pour le conjoint
  - le partage des biens
  - une autre réparation (préciser)
  - les dépens
  
2. Indiquer la partie (préciser la partie et le numéro de paragraphe) de la déclaration avec laquelle vous n'êtes pas d'accord :
  
3. Préciser davantage la réparation demandée au paragraphe 1 en donnant des détails qui ne se retrouvent pas déjà dans votre défense.

Fait le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Défendeur [ou avocat du défendeur]

## Déclaration de l'avocat

[À remplir si la Loi sur le divorce (Canada) l'exige]

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, avocat du défendeur, atteste que je me suis conformé à l'article 9 de la *Loi sur le divorce* (Canada).

*[Préciser les circonstances de l'espèce qui sont d'une nature telle qu'il ne serait clairement pas indiqué de se conformer à l'article 9.]*

Fait le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, au Yukon.

Adresse de l'avocat :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de l'avocat